



## **Savoir, culture, politique : le statut de la femme dans le monde arabe**

Prof. Fahima Charafeddine

### **Introduction**

Avec la publication du premier rapport sur le développement humain en l'an 2000 <sup>1</sup> le débat sur les entraves et obstacles du développement humain dans les pays arabes battait son plein. Outre les obstacles de l'environnement régional et international à l'ombre du déséquilibre des forces et du fossé séparant le monde arabe du reste du monde, le premier rapport publié par le PNUD a jeté la lumière une fois de plus sur les entraves subjectives auxquelles succombent les sociétés arabes et qui empêchent le lancement nécessaire au développement. En effet le manque de savoir <sup>2</sup>, le manque de liberté, et le manque du renforcement de la présence de la femme (Empowerment) sont les obstacles principaux empêchant ce lancement.

---

<sup>1</sup> Le rapport sur le développement humain, 2000, Nations Unies, le bureau régional des pays arabes, PNUD

<sup>2</sup> Ibid.

A notre avis, l'importance de ce rapport n'est pas dans sa description des faits réels, et ils sont en effet réels, mais dans son appel urgent à examiner les problèmes qui ont suscité l'intérêt des penseurs de la renaissance depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il suffit de consulter l'index de « Talkhis El- Ibriz Fi Talkhis Bariz/ باريزت لذيص في الابريزت لذيص »<sup>3</sup> par Rifaat Rafe AL-Tahtawi pour voir comment les penseurs de la renaissance ont traité ces problèmes sans peur ni honte : L'appel à l'enseignement et à l'acquisition du savoir (apprentissage des garçons et des filles), à la liberté et à la formation du bon gouvernance loin du despotisme, et l'appel à l'éducation de la femme et son progrès comme décrit par Kasem Amin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>, autant de questions qui demeurent au sein des appels concernant la femme.

Malgré un certain progrès réalisé dans la réalisation de ces appels, dans les pays indépendantes créés après la deuxième Guerre Mondiale, le résultat final demeurerait en dessous des espérances. Les études sociologiques et économiques ainsi que les rapports internationaux affirment que « l'aspiration à la liberté et à la démocratie reste toujours un espoir assez lointain »<sup>5</sup> dans les pays arabe. De plus, malgré le progrès réalisé au niveau de l'éducation de la femme<sup>6</sup> durant les 50 dernières années plus de la moitié des femmes arabes sont analphabètes et il existe 65 millions d'adultes analphabètes dont les deux tiers sont des femmes.<sup>7</sup>

Il y a plus de 100 ans, les réformateurs sociaux arabes ont lutté avec acharnement contre les legs et traditions sociales régissant à l'époque. Kasem Amin, auteur de « L'Émancipation de la femme » (1899), a montré « grâce à l'expérience historique, l'étroite relation entre la dégradation de la femme et la dégradation et barbarie de la nation, et entre le progrès de la femme et la civilisation de la nation »<sup>8</sup>.

Après plus de cent ans, où en est la femme arabe aujourd'hui ?  
Quel est son statut dans les sociétés arabes ?

### **I. Situation de la femme dans les sociétés arabe d'aujourd'hui.**

Il est peut-être étrange de parler d'une femme arabe dans de 22 pays, et dans le cadre de la diversité des structures économiques et des niveaux de croissance, de la différence dans les tendances économiques, et la disparité dans les richesses et formes de pouvoir. Malgré cela, voir la situation de la femme et la dominance du culturel et du religieux que reflète cette situation, il devient possible de parler de femme arabe.

Les études statistiques appuient ce point de vue. Entre le Liban par exemple, considéré comme le pays arabe le plus affecté par l'occident et ses aspects, et un pays comme la Jordanie qui vient d'entamer son processus de modernisation, il n'existe pas de différence importante dans le statut de la femme. Au Liban les femmes ont des chances égales d'éducation – le taux de scolarisation en 1998 était de 0.99% du Gender / Genre Social -, et le

<sup>3</sup> Rifat Rafe Al-Tahtawi, « Talkhis el- ibriz fi talkhis bariz », enquête de Mohammad Amara, Institution universitaire de recherche et de publication, Beyrouth 1978

<sup>4</sup> Kasem Amin a publié son livre "L'émancipation de la femme" en 1899

<sup>5</sup> Rapport arabe sur le développement humain, 2000

<sup>6</sup> Rapport sur le développement humain, 1995

<sup>7</sup> Rapport arabe sur le développement humain, p 25

<sup>8</sup> Kasem Amin, L'émancipation de la femme, Librairie Al-Taraki, Le Caire, 1899, p. 9

pourcentage de graduation des filles dépasse celui des garçons, cependant la participation des femmes au parlement n'est que de 2.3%. De plus, aucune femme libanaise ne fut ministre. La femme en Jordanie dépasse ses homologues du Liban dans la participation politique à cause de la différence dans le système politique. En effet les Jordaniennes sont nommés directement par le Roi et donc participent à la vie politique grâce à lui.

Ainsi, en évoquant la situation de la femme arabe nous évoquons un statut qui demeure problématique et peu compris. Les changements viennent de commencer. En effet, le statut de la femme s'est quelque peu amélioré sur le plan « de l'acquisition de l'éducation et la possibilité de bénéficier des services de santé et de travail »<sup>9</sup>. Cependant, ce progrès n'est pas suffisant, le statut de la femme et sa participation demeurent en dessous du niveau requis notamment sa participation à la vie publique et à la prise de décisions.

Tous les rapports et études confirment que les obstacles entravant le progrès de la femme trouvent ses racines dans « les traditions, systèmes de valeurs, coutumes et pratiques religieuses qui constituent le cadre culturel le plus important limitant la possibilité de participation de la femme et son rôle dans le processus de développement <sup>10</sup> ». Le rapport arabe sur le développement humain 2002, a explicitement montré que les pays arabes « souffrent d'un manque remarquable dans le renforcement de la présence de la femme ( Empowerment ). La région arabe occupe l'avant dernière place parmi les régions du monde quant au renforcement de la présence de la femme

(Empowerment), devant l'Afrique subsaharienne seulement <sup>11</sup> ».

#### **Tableau -1-**

Moyenne de la mesure du renforcement de la présence de la femme:  
région du monde 1995

---

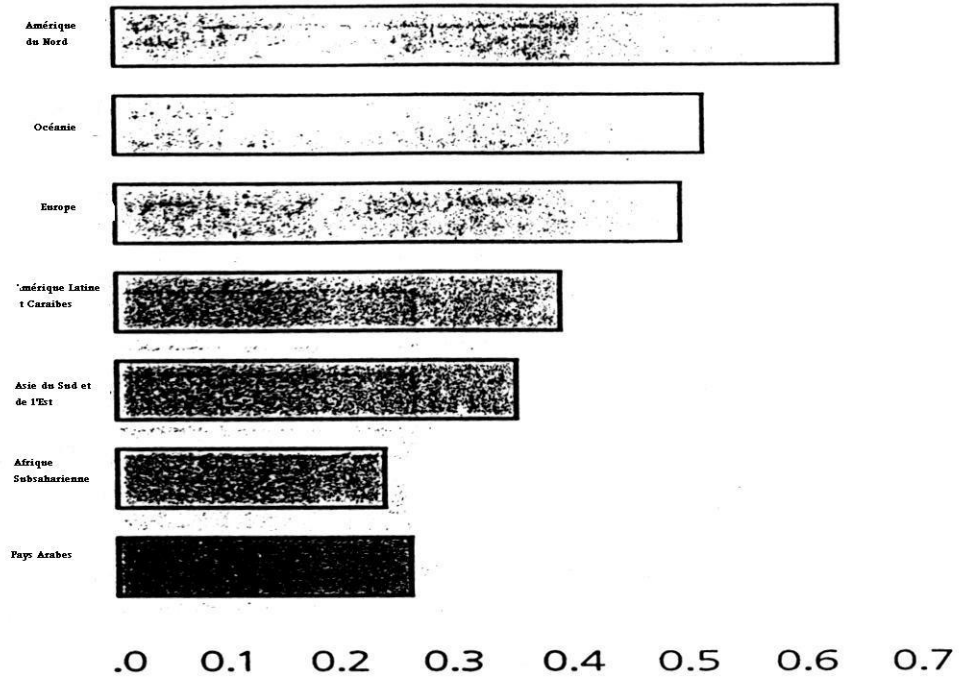
<sup>9</sup> « Survey » des développements économiques et sociaux dans la région de l'ESCWA, Nations Unies, New York, 1998.

<sup>10</sup> Ibid, meme page

<sup>11</sup> Rapport arabe sur le développement humain, p. 26



Diagramme 2.7  
Valeur Moyenne de l'IPF, par région 1995



Source: Données tirées du RDH, 1995. Les moyennes régionales sont pondérées de la population.  
RDH(2002), p. 30

Ces indices délimitent le statut de la femme arabe surtout que les écrits modernes lient ce statut au rôle de la femme dans la prise de décisions et leur application. Bref, la femme arabe est toujours en deuxième place par rapport à l'homme malgré l'égalité stipulée par les constitutions<sup>12</sup> des pays arabes, qui confirment l'égalité des droits et obligations entre tous les citoyens. En effet, ces constitutions même ont gardé le statut personnel de la famille léguées par l'Etat Ottoman. C'est-à-dire, elles ont placés ces lois aux mains des religions et communautés permettant aux traditions et aux valeurs de se transformer en croyance, régissant non seulement les relations entre hommes et femmes mais aussi les relations sociales et politiques.

Le manque de renforcement de la présence (Empowerment) de la femme semble dépasser les droits des femmes à des chances égales et à l'égalité afin d'englober les questions de développement durable dans la région arabe. Nous prétendons que le lien conditionnel entre le genre social / gender ainsi que le développement d'une part, et la politique et le savoir d'une autre permet la compréhension de « la logique de la crise » dominant les sociétés arabes. Le manque de liberté et l'absence du système de droits qui requiert en effet la bonne gouvernance nécessitent une structure de savoir qualifiée afin de renforcer les capacités humaines y compris celle des femmes et afin de renforcer leur présence. Il convient de signaler que les conditions nécessaires au renforcement de la présence de la femme (Empowerment) et à l'utilisation de la capacité de savoir ainsi que les conditions de la bonne gouvernance et du renforcement de la présence de la femme paraissent être objectives, mais en fait elles sont étroitement liées et largement affectées par les conditions subjectives où se manifestent les systèmes de valeurs et les règles de comportement social dans la région arabe.

Ici, il serait utile de reconnaître que la femme fait face à des obstacles et entraves l'empêchant de participer à la vie publique. Ces obstacles sont objectifs en apparence mais, à notre avis, ils sont liés directement aux détails historiques et culturels qui ont joué un rôle dans la formation des perceptions de la société arabe concernant l'image de la femme et son rôle.

Les chercheurs s'accordent sur le fait que ces obstacles en apparence « objectifs » reposent sur des entraves sociales subjectives émanant du système culturel arabe. Ces obstacles peuvent être divisés en trois catégories compatibles d'une façon ou d'une autre dans tous leurs aspects avec le développement durable.

1. Le premier obstacle est l'analphabétisme et l'acquisition du savoir: l'analphabétisme des femmes, par exemple, est toujours élevé et atteint, dans certains pays comme le Liban, 15% chez les jeunes de 15 ans, dans d'autres pays il atteint les 76%<sup>13</sup>. Le taux d'analphabétisme est toujours double chez les femmes. Ce taux, non seulement confirme ce phénomène comme étant une manifestation du degré de développement dans les pays arabes, mais montre aussi clairement la discrimination contre les femmes quant aux services essentiels. Cette discrimination toujours sérieusement présente dans

---

<sup>12</sup> Nassif Nassar, "Le statut de la femme dans les constitutions arabes", Magazine Al We7dah, numéro 9, juin 1985.

<sup>13</sup> Femmes et hommes dans la région arabe: un portrait statistique, Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest, (2000), Nations Unies.

les sociétés arabes <sup>14</sup> signifie que la sensibilisation concernant l'importance de l'éducation de la femme, son statut, son rôle, et sa participation à la vie publique est toujours faible dans ces sociétés.

Tableau -2-

Regional illiteracy rates by Gender and Gap (for early 1990s)



**Référence: Femmes et hommes dans la région arabe: un portrait statistique, Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest, ESCWA (2000). Nations Unies.**

2. Le deuxième obstacle objectif est la fertilité. Au Yémen, par exemple, le taux de fertilité est le plus élevé au monde<sup>15</sup>. Les taux de fertilité sont liés à l'ensemble de changements sociaux et culturels tel que le mariage précoce, la discrimination entre les sexes, l'analphabétisme, et l'absence de sensibilisation quant à l'importance de la planification familiale et l'espacement des grossesses.

A l'ombre de ces conditions, il est impossible à la femme de dominer son corps et prendre les décisions de grossesses et de naissance. De plus, les traditions et le système de valeurs patriarcales ainsi que les croyances religieuses jouent un rôle primordial dans la consécration de l'inégalité entre hommes et femmes.

3. Le troisième obstacle considéré comme le fondement objectif du statut de la femme est le taux de participation économique. Le taux de participation de la femme arabe est parmi les plus faibles au monde (ESCWA / CAWTAR 1998). En effet la moyenne générale ne dépasse pas les 17%, elle varie entre 7% dans des pays comme le Qatar et l'Arabie Saoudite et 28% dans un pays comme le Liban. Et cela est bien claire dans la composition structurelle du travail (tableau 3) qui reflète les perceptions de la société du rôle et du statut de la femme et détermine le domaine dans lequel elle doit travailler.

**Tableau -3-**

<sup>14</sup> Fahmia Charaffedine: Une origine, plusieurs images: la culture de violence contre la femme au Liban, Editions Al Farabi, Beyrouth 2002.

<sup>15</sup> Rapport arabe sur le développement humain, p. 32

## Structure

### Femmes économiquement active dans les domaines professionnels, techniques, administratifs et de gestion dans les pays arabes (1970-1994)

Pays	Année	Professionnel Technique Administratif & de gestion		Professionnel Technique Administratif & de gestion	
		Pourcentage		Nombre	
		Total	femmes	Total	femmes
Région	1970	5.8	10.6	1,429,487	269,276
	1980	9.2	13.7	3,437,403	764,983
	1994	10.5	12.9	5,270,898	1,301,183

Référence: Femmes et hommes dans la région arabe: un portrait statistique, Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest, Escwa (2000). Nations Unies.

Comment se manifeste le statut de la femme à l'ombre de ces obstacles ?

Quelles sont les probabilités de changement disponibles ?

## II. Le statut des femmes arabes et les tendances de changements.

2.1. L'idée du statut de la femme est lié à sa capacité de participation et d'intervention dans le processus de prise de décisions, qui indique généralement les changements survenant dans le statut de la femme, dans ses capacités et possibilités.

Si le concept de statut suppose des conditions précises de savoir et de la culture, il suppose en parallèle un climat juridique et politique permettant un statut légal basé sur la compétence et la justice.

Les sociétés arabes répondent-elles à cette description ?

Il va sans dire que les sociétés arabes passent par une période des plus difficile. Outre les manques indiqués par le rapport arabe sur le développement humain (2000), ces sociétés font face à un autre problème plus grave c'est la non – reconnaissance de la responsabilité « éthique » de la situation dans laquelle elles y vivent.

Continuer à blâmer le colonialisme et son rôle dans le sous-développement de nos pays ne résoudra pas le problème malgré que ce soit vrai. De plus, se cacher derrière la « prétendue » spécificité afin de remettre le débat sur les questions urgentes comme les droits de l'homme ou les questions concernant la femme ne changera rien à la situation. La situation de la connaissance et de la production du savoir dans le monde arabe a atteint un point crucial nécessitant des mesures draconiennes dans les trois domaines qui sont en rapport direct avec la production et l'utilisation du

savoir.<sup>16</sup> en sachant que le savoir ne peut venir du néant. En effet la capacité de savoir est étroitement liée aux structures de la société lesquelles produisent le savoir ou veillent à sa production. Parler de structures de la société ici nous ramène subitement à la culture et à la politique. Que peut-on dire de la politique dans des sociétés qui vivent toujours à l'âge du despotisme ? En effet, le manque de liberté signalé par le rapport ( 2002) ne décrit pas exactement la relation entre gouvernement et gouvernés mais décrit la relation entre la politique et le savoir, notamment, dans des domaines comme la créativité et l'innovation. L'exclusion, la marginalisation sont des termes toujours applicables à cette relation. Quant à la structure légale régissant les sociétés arabes, elle est handicapée par les procédures entravant les lois, le système juridique présent dans tous les pays arabes n'assure toujours pas des conditions légales protégeant les individus et les sociétés.

Bien que les constitutions arabes garantissent des droits égaux aux individus et sociétés, l'application pratique dans la plupart des pays entrave ces lois. Preuve en est la position arabe du document sur « l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme ». Jusqu'à l'heure actuelle un nombre considérable des pays arabes n'ont pas encore ratifié ce document. Le peu de pays qui l'ont ratifié (13 pays) l'ont fait avec des réservations sur plusieurs articles notamment ceux relatifs au statut personnel, aux lois à la nationalité, et au code pénal. En d'autres termes la réserve est contre les articles relatifs à ce qu'on appelle l'entité de la femme. Ces pays ont entravé l'application de la convention et ont porté atteinte à son esprit même, celui de l'égalité. A mon avis, les pouvoirs politiques dans les sociétés arabes ne respectent pas les constitutions, et les sociétés arabes n'insistent pas trop et ne luttent pas suffisamment afin de les faire respecter ( par exemple la position adoptée par les mouvements féministes).

Les constitutions et les lois demeurent lettres mortes. En effet, les lois de l'état d'urgence et les lois provisoires adoptées en temps de guerre persistent en temps de paix. De plus, ces lois persistent tant que les pouvoirs sont en place et les survivent même.

2.2. Le discours portant sur la culture, quant à lui, contribue à l'ambiguïté existante relative aux questions fondamentales, questions absentes de la pensée sociale jusqu'aux années 90 du siècle passé<sup>17</sup>(droits de l'homme, société civile, droits de la femme...). Et la discussion portant sur la spécificité culturelle est toujours ambiguë. Cette discussion pourrait nous pousser à imaginer des spécificités qui ne sont pas les nôtres. En effet, le mauvais statut de la femme n'est pas l'apanage de la société arabe ou musulmane, il est partie faisant de l'histoire de la femme dans le monde. Les besoins actuels de la femme arabe sont les mêmes que ceux de la femme occidentale au début du siècle passé.

Simplifier les problématiques de la culture et les traiter de deux perspectives contradictoires positive/négative portant sur la spécificité ne nous permet pas d'obtenir une bonne compréhension de cette dernière. La

---

<sup>16</sup> Rapport sur le développement humain: vers la création d'une société de savoir, PNUD, bureau régional, 2003.

<sup>17</sup> Azmi Bechara: La société civile arabe: étude critique, Centre d'études de l'unité arabe, Beyrouth, 1992



spécificité ou la mondialité ne sont pas des concepts purement théoriques. Ainsi, il est impératif de soumettre le concept de spécificité à un large débat afin de sortir toutes les questions relatives à ce concept tel que les droits de l'homme et les droits de la femme du cercle vicieux qui empêche toute interprétation ou analyse.

Il est grand temps de regarder cette prétendue spécificité d'un point de vue critique. Il n'est pas vrai que le statut de la femme dans les sociétés arabes est renforcé par son rôle d'épouse et de mère. Quoique l'on exagère dans la glorification de la maternité, elle demeure une partie facultative de l'entité féminine et ne constitue pas toute cette entité.

Quant à son statut d'épouse, il suffit de regarder ce que signifie les peines<sup>18</sup> et les tristesses de la femme à l'ombre des codes du statut personnel régulant la relation entre homme et femme, ainsi que les questions de mariage, de divorce et ses conséquences. Il suffit de regarder autour de nous qui fait quoi? et qui a quoi? afin de constater quel est le statut de la femme dans le monde arabe.

### **III. Les manques et les probabilités de changement.**

Nul besoin de rentrer dans les détails afin de démontrer quel est le statut de la femme arabe aujourd'hui. Le manque de renforcement de la présence de la femme (empowerment) se manifeste le plus clairement dans sa relation avec le pouvoir. Ici, le renforcement indique la relation entre les capacités de la femme et son statut. Selon le rapport sur le développement humain relatif à la femme publié par le PNUD en 1995, la mesure de renforcement de la présence de la femme liée au sexe (gender) reflète la capacité de la femme à participer au processus de prise de décisions politiques et la possibilité de bénéficier des opportunités professionnelles et de réaliser du profit.<sup>19</sup> Bien que cette démonstration écarte plusieurs aspects du renforcement, notamment, au sein de la famille et des sociétés locales, il peut néanmoins être un indice de la relation organique entre le savoir, la culture et la politique d'une part et la femme d'une autre.

Les statistiques nationales avancées montrent la faible relation entre la femme et le pouvoir. Malgré l'égalité juridique des droits politiques entre hommes et femmes stipulée par les constitutions, la représentation des femmes dans toutes les structures politiques demeure faible, et le nombre de femmes dans les parlements arabes demeure faible, à l'exception de l'Afrique subsaharienne.

La situation n'est pas meilleure au sein du pouvoir exécutif. Cependant la participation de la femme est considérée aujourd'hui comme un moyen d'améliorer l'image du système politique à l'extérieur, notamment, dans le cadre de l'appel mondial à améliorer et modifier le statut de la femme.

L'Égypte et la Syrie par exemple ont chacune deux ministres femmes.

La femme est rentrée dans le gouvernement au Qatar et au Maroc. Néanmoins elle est toujours éloignée du gouvernement, tel l'état du Liban. Pourquoi ? la réponse n'est pas du tout simple et il n'est pas trop compliqué non plus .

---

<sup>18</sup> Fahmia Charaffedine, Une origine, plusieurs images, op. cit. chapitre « révélations des femmes »

<sup>19</sup> Rapport sur le développement humain, p. 95

En fait, les indices de développement affirment que l'acquisition du savoir est un facteur de changement principal dans le processus de développement humain, cependant elle échoue à s'acquitter de ce rôle dans le cas de la femme à cause de l'intervention de la culture régissant en tant que facteur de changement affectant la distribution des rôles entre hommes et femmes.

Et la quasi majorité des chercheurs s'accorde sur le fait que le système de valeurs patriarcales régissant est la première raison derrière le mauvais statut de la femme arabe et que le déséquilibre du pouvoir au sein de la famille est largement responsable du déséquilibre résultant de la mauvaise distribution et utilisation du pouvoir politique. Ainsi, il semblerait que la distribution des rôles au sein des sociétés arabes ne résulte pas seulement des conditions objectives garanties par l'acquisition de la femme des conditions de savoir, d'éducation, de travail et de santé. Ces conditions, bien que nécessaires, ne sont pas suffisantes comme le montre le statut actuel de la femme. La distribution des rôles entre hommes et femmes est déterminée par les perceptions que l'imaginaire social produit, perceptions influencées par les traditions et le système de valeurs adopté. Ces perceptions délimitent les attentes de chacun. Elles résultent du processus « d'adaptation sociale » qui commence dans la famille et dans les autres institutions sociales (écoles, médias...). En d'autres termes elles sont le résultat de l'action du système éducatif régulant les règles de disciplines et de comportement social selon le système de valeurs et selon les législations religieuses qui renvoient au sacré du statut personnel des femmes duquel vie la femme arabe. Ces perceptions sont de même le résultat du système légal délimitant la responsabilité ainsi que les droits et obligations qui en découlent.

Le statut de la femme dans le monde arabe ne résulte pas seulement des conditions objectives mais il est aussi soumis à des conditions subjectives. Les conditions objectives signifient l'ensemble de facteurs nécessaires à tout développement (éducation, travail, santé) et l'ensemble de lois et législations auxquelles les femmes sont soumises dans leur vie. Les conditions subjectives, pour leur part, sont basées sur les systèmes de valeurs et les traditions adoptées au sein de ce que l'on appelle le système éducatif. Elles sont toujours sous l'influence des valeurs religieuses et s'infiltrant dans les institutions sociales (famille, école, médias). Ainsi elles participent profondément à la création de l'image de la femme et de l'homme ainsi que les rôles et statut de chacun d'eux.

#### **IV. Savoir, culture, politique : changement du statut de la femme dans le monde arabe.**

Les indices statistiques avancées par les rapports sur le développement humain depuis le début des années 90 permettent de lire les tendances sociales dans toutes les régions du monde. Les données quantitatives nous poussent à poser des questions qui dépassent la description des faits et englobent les raisons réelles derrière le mauvais statut de la femme arabe et peut être aussi derrière le sous développement des sociétés arabes.

Hicham Charabi affirme que la structure patriarcale dans les sociétés arabes permettant la domination de la femme par l'homme, résulte dans la relation de dépendance non seulement entre l'homme et la femme mais aussi

entre gouvernement et gouvernés. Elle est donc responsable de l'absence de démocratie et par suite responsable du despotisme dans les sociétés arabes.

20

La structure de dépendance que parle Charabi est très claire dans la relation de la femme avec le pouvoir, à commencer par le pouvoir familial de prise de décision et sa participation à ce pouvoir pour arriver au plus haut niveau de pouvoir politique. Charabi signale que la participation requiert, en premier lieu, des traditions familiales correctes dont les familles arabes ne jouissent pas.<sup>21</sup>

Dans un rapport publié par le centre de la femme arabe pour la formation et la recherche CAWTAR, l'analyse des données montre que la participation nécessite la poursuite des opérations de préparation sociale à commencer par la famille, et en second lieu, « via les institutions éducatives et les médias, où les mesures politiques, le concept de la bonne gouvernance juste et légitime, et les droits politiques de l'individu prennent des formes concrètes ». <sup>22</sup>

De plus, le reflet de la structure patriarcale dans les structures politiques affecte négativement la culture politique et crée ce que l'on appelle « la paternité politique » qui mène au despotisme où les droits politiques deviennent une simple dénomination .

Ainsi il est possible de comprendre comment la femme libanaise a obtenu le droit de vote en 1953 mais est incapable d'arriver au parlement que par des nombres restreints. Il est possible de comprendre aussi le mauvais statut de la femme arabe dans la prise de décisions et leur application.

Les raisons empêchant ce statut diffèrent d'un pays à l'autre quant aux conditions objectives comme l'éducation, l'acquisition du savoir, le travail et la possession de richesse. Mais ces conditions perdent leur efficacité devant les conditions culturelles et historiques dans le cadre desquelles se forme la mentalité de beaucoup d'arabes.

Preuve en est le statut presque identique des femmes arabes quelques soit leur pays malgré la différence dans les conditions objectives.

La modification du statut de la femme arabe, à notre avis, nécessite, outre les conditions objectives relatives au savoir, au travail et au renforcement de sa présence, d'autres conditions comme la reconstruction de la vie politique démocratique, la formation d'une culture sociale démocratique ouverte à la culture et aux sciences contemporaines.

Je ne proposerai pas un projet d'alternatives. Il est impossible de changer la culture sans changer les facteurs dynamiques qui la constituent. Les facteurs dynamiques selon Ibn Khaldoun sont les éthiques des gens et leur comportement dans leur vie quotidienne. En d'autres termes elles sont les possibilités de changement résultant des processus de développement au sens moderne, c'est-à-dire le développement des ressources humaines et matérielles de la société ainsi que le développement d'une culture sociale permettant la production d'autres images de la femme et en conséquence

---

<sup>20</sup> Hicham Charabi: La société patriarcale et la problématique d'une société arabe différente, le Centre d'études de l'unité arabe, 1985( EN ARABE)

<sup>21</sup> Hicham Charabi: critique civilisée de la société arabe,(1992) Centre d'études de l'unité arabe.

<sup>22</sup> Le genre social et la mondialisation, la participation économique de la femme arabe, Le centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR), 2002

d'autres attentes et d'autres rôles pour chacun des femmes et des hommes .  
Des images régies par l'idée d'égalité basée sur l'aptitude et les capacités  
réelles de la femme à participer dans la gestion de l'Etat et de la société.  
C'est que « L'égalité n'est pas un objectif technocrate mais un engagement  
politique global ». <sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> James Gustav Smith, rapport sur le développement humain, 1995, Introduction

## Bibliographie

1. Le rapport arabe sur le développement humain, 2000, bureau régional des pays arabes, Programme des Nations Unies pour le développement PNUD.
2. Le rapport arabe sur le développement humain, Bureau régional, PNUD 2003.
3. Le rapport sur le développement humain, 1995
4. Rifaat Rafe Al-Tahtawi: « "بإريزة لخيصة في الإبريززة لخيصة" », enquête de Mohammad Amara, Institution universitaire des études et publication, Beyrouth, 1978
5. Azmi Bechara : La société civile arabe : étude critique, Centre d'études de l'unité arabe, Beyrouth, 1992
6. Fahmia Charaffedine, Une origine, plusieurs images : la culture de violence contre la femme au Liban, Editions Al Farabi, Beyrouth 2002
7. Kasrem Amin : L'Émancipation de la femme, Librairie Al Taraqi, le Caire, 1899
8. Les développements économiques et sociaux dans la région de l'ESCWA 1994-1997, Nations Unies, New York, 1998
9. Nassif Nassar, « Le statut de la femme dans les constitutions arabes », Magazine Al Wehda, numéro 9, juin, 1985
10. Le genre social et la mondialisation, la participation économique de la femme arabe, Le centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR), 2002
11. Hicham Charabi : critique civilisée de la société arabe, Centre d'études de l'unité arabe
12. Femmes et hommes dans la région arabe : un portrait statistique, La commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (2000). Nations Unies.